Education SUD Guyane

L'école n'est pas une entreprise
L'éducation n'est pas une marchandise

Union syndicale Solidaires

3, Cité des Castors sous le vent
97300 CAYENNE
0594.38.86.08 - 0694.28.75.25
sudeducaguyane@laposte.net

Journal n°25. Déc 2010

SUD Education est ce que nous en faisons

GUEULE TOUJOURS !

Le gouvernement, tout comme certaines directions syndicales, considère que la lutte concernant les retraites est bien terminée. Au mépris des gens, ce gouvernement est allé jusqu'au bout de sa contre-réforme et les grands perdants sont les travailleurs qui vont devoir travailler plus longtemps sans être certains que la pension qu'ils toucheront leur permettra de vivre dignement. Bien sûr les travailleurs ont su prouver qu'ils peuvent encore, et toujours, se dresser contre la régression sociale mais la démocratie est à mal et personne n'écoute à l'Elysée les ras-le-bol des populations.

Et en Guyane...

Nous devons malheureusement faire le constat que la mobilisation n'a pas rencontré le succès qu'elle aurait dû avoir. Il faut dire que le raisonnement de certaines grosses organisations syndicales a été loin d'être des plus compréhensibles. Entre le 7 septembre où toutes les organisations ayant une réelle existence en Guyane étaient toutes présentes dans l'intersyndicale et les dates suivantes où l'UTG, la CDTG et FO n'étaient plus là, il y eut une réelle fluctuation du nombre de manifestants. Ici, en plus, le sentiment de n'être jamais entendu est accru par le mépris envers les DOM de la part de Paris !

Maintenant que faire ?

Attendre les élections ? Il serait naïf d'y croire. A SUD Éducation Guyane nous sommes convaincus que les travailleurs ne peuvent compter que sur eux-mêmes pour améliorer leur sort. Pour nous, la démocratie ne se résume pas à une élection tous les 5 ans, qui aurait valeur de chèque en blanc. Même promulguée, cette loi votée contre la volonté de la population doit être abrogée. Nous continuerons à nous battre pour une réforme des retraites progressiste. Pour nous, le vrai progrès social, c'est que de génération en génération, la population travaille moins, vive mieux et plus longtemps. C'est cela que la France peut s'offrir, pas une réforme de l'ISF !

Certes la loi a été votée mais la pression ne doit pas redescendre. Il existe une pétition pour qu'un référendum soit soumis à la population. Signons-la :

www.referendumretraites.org

Et continuons la lutte sans être fatalistes : nous ne baisserons pas les bras devant les "petits marquis" !

Brèves

Prophétie

« La vie, la santé, l'amour sont précaires, pourquoi le travail échapperait-il à cette loi ? »
Laurence Parisot, patronne du MEDEF, 30 août 2005 dans le Figaro. Sarkozy (Nicolas pas Guillaume) n'ayant jamais caché ses accointances avec le patronat n'a fait qu'appliquer cette sublime maxime. C'est donc sans surprise que l'on accueille le CUI aujourd'hui.

Malin

Pour échapper à la loi qui oblige un employeur à offrir un CDI après avoir fait signer un certain nombre de CDD au même employé, l'Etat, dans sa loi sur l'autonomie des EPLE, a délégué aux établissements le pouvoir d'embauche de certains personnels. Ainsi certaines personnes passent d'établissement en établissement, toujours en contrats précaires sans jamais pouvoir prétendre à un CDI.

La Guyane méprisée

Si dans l'hexagone la part des CAE par rapport aux assistants d'éducation est minoritaire, en Guyane la proportion est inversée.

C'est pas nouveau...

Rappelons qu'avant Sarkozy, c'est Jospin qui avait introduit les contrats de droits privés dans l'EN, avec les emplois jeunes en 1997...

Mal-Formation

Stagiaires : " débrouillez-vous et fermez-la ! "

Bien que les syndicats, les associations de parents d'élèves et même un syndicat d'inspecteurs aient condamné la réforme du démantèlement de la formation des enseignants voulue par Châtel, le chantre du Sarkozisme est passé en force.

Sous le faux prétexte de revalorisation des carrières et de l'amélioration qualitative du recrutement (à BAC +5) c'est bien la logique du fric qui a encore frappé et c'est tout simplement une année de formation rémunérée qui vient de disparaître. Dès lors, la situation actuelle ressemble fort à ce que nous connaissions avant avec les listes complémentaires. Ces collègues recrutés et envoyés une année "sur le terrain" avant de revenir faire leur formation à l'IUFM. Tout comme les listes complémentaires, les lauréats du concours 2010 sont en situation de vulnérabilité vis-à-vis d'une hiérarchie qui pourra agiter la menace de la non-titularisation à ceux qui voudront l'ouvrir pour dénoncer leurs conditions de « formation ». Et tout comme les listes complémentaires les lauréats de concours ont été envoyés sur les postes vacants, c'est à dire en réalité, sur les postes dont personne n'a voulu, parce que difficiles. Dès lors, nous ne sommes pas étonnés que le rectorat nous informe que 50% des stagiaires sont affectés sur les fleuves.

Le ministère a eu la gentillesse de laisser aux académies le soin de gérer leur cuisine pour les affecter. Le résultat en Guyane est franchement catastrophique pour les 158 stagiaires. Certains ont eu droit à une rentrée cocasse, en se faisant balader de poste en poste avant d'obtenir une affectation définitive.

A Apaguy, la quasi totalité de l'équipe est constituée de stagiaires. La direction de l'école a même été proposée à l'un d'entre eux. Pas de problème non plus pour les affecter sur des postes ASH ou sur des classes de CP. Dès lors, on comprend que l'inspecteur d'académie soit heureux de nous annoncer que 72% d'entre eux partent avec au moins une année d'expérience dans l'éducation. Du coup seulement 22% d'entre eux ont pu être en observation dans une classe à la rentrée (dommage pour les sites isolés où il n'y a plus Internet, il sera impossible de se former avec Jean-Michel Blanquer sur le site « tenue de classe »...).

Encore une fois, Châtel a menti quand le 1er septembre, il se défendait en disant que l'on n'allait pas « lâcher » les stagiaires sans aucune formation à la rentrée. Sur le terrain, à 7000 Km de la rue de Grenelle, il y a de quoi s'inquiéter pour les collègues qui ont bel et bien été lâchés.

SUD éducation a contesté dès 2008 la réforme de la formation des maîtres dite « mastérisation ». Nous sommes pour le retour à un recrutement à la licence et l'attribution d'un Master pour tous les professeurs à l'issue de la formation initiale professionnelle. Dans plusieurs académies des collectifs de stagiaires se structurent (plus d'infos sur le site http://blog.stagiaireimpossible.org/).

SUD éducation Guyane soutiendra tous les stagiaires qui voudront se mobiliser.

Emplois Précaires

Ça chauffe dans les services de la vie scolaire, bientôt tous CUI !

Depuis les antiques TUC, en passant par les CES, les CEC, les CAE ou les CAV, on est forcé de constater que les emplois précaires ont tendance à se généraliser dans les services de la vie scolaire du secondaire. Depuis 2003, avec la création des Assistants d'éducation qui ont remplacé les MI-SE, on a constaté une réelle dégradation des conditions de travail des personnels de la vie scolaire : augmentation du temps de travail de 1036 heures par an à 1604 heures par an pour le même salaire ; recul des droits (autorisation d'absence, indemnités de congés maladie non versées pendant les 3 premiers jours...). Mais depuis 2006, c'est pire ! En effet, les services de vie scolaire ont été vidés de plus de la moitié des assistants d'éducation pour être remplacés par des contrats encore plus précaires (CAE-CAV). La proportion d'emplois précaires est passée en peu de temps de 1/3 des effectifs à plus de 4/5. La valeur du travail de ces personnels s'est encore dévalorisée puisque qu'ils n'ont pas droit à la majoration de salaire de 40% (sans parler des retards de paiements qui se produisent régulièrement). De plus, leurs droits à la formation et à avoir un tuteur qui les " accompagne dans l'emploi ", ne sont absolument pas respectés. Il n'existe aucune perspective d'embauche pour eux au sein de l'Éducation Nationale. Avec le nouveau contrat aidé CUI, contrat unique d'insertion, mis en place à partir de janvier 2011, les choses ne font qu'empirer. La généralisation de l'annualisation du temps de travail est la principale régression. Elle permet notamment d'exploiter un peu plus les salarié-es puisque certaines périodes de vacances pourront être ajoutées à la charge horaire hebdomadaire pour un revenu identique. Loin d'aider ces personnels dans un processus d'insertion efficace, le CUI les rend plus encore flexibles répondant avant tout aux préoccupations de l'employeur qui dispose ainsi d'une main-d'œuvre docile et peu coûteuse en charges sociales et patronales.

Ces contrats, tout bénef' pour l'employeur, sont donc utilisés à toutes les sauces pour pallier le manque de personnel titulaire dans les services administratifs (secrétariat, gestion...) mais aussi pour les Intervenant en Langue Maternelle (ILM) et même pour l'accompagnement des enfants ayant un handicap en tant qu'auxiliaire de vie scolaire...

Dans la vie scolaire par exemple, la baisse de qualification (le Bac pour les assistants d'éducation, rien pour les CAE-CAV), l'instabilité des équipes et le non remplacement en cas d'absence de longue durée nuisent donc considérablement au suivi des élèves et contribuent à la baisse de la qualité du service public d'éducation. On s'en doute, ce jeu des « chaises musicales de la précarité » est dicté par le double objectif de faire baisser le nombre de demandeurs d'emploi tout en pouvant exploiter une main-d'œuvre bon marché et corvéable.

Mais bonne nouvelle ! Dans le cadre de la réduction générale du volume de contrats aidés, le nombre de contrats affectés à l'Éducation Nationale est ramené de 52 000 actuellement à 38 000 en 2011 (réduction qui a déjà débuté à la rentrée 2010). Nous allons donc voir se créer des postes statutaires permettant la titularisation et une formation qualifiante des personnels concernés ?
Bien évidemment que non ! D'ailleurs ce parent de Stoupan le sait bien puisqu'il a dû s'enchaîner aux grilles de l'école, pour obtenir que son fils atteint de trisomie, ait enfin une auxiliaire de vie scolaire.

Nous constatons que malheureusement, avec la politique de Sarkozy, non seulement les conditions de précarité s'aggravent mais qu'en plus nous allons devoir faire face à un manque conséquent de personnel.

Strapontin ...

Z'avez pas vu le recteur ?

Vendredi 22 octobre s'est tenu le Conseil de l'Éducation Nationale (CEN). Le président de région n'étant pas dans le département, c'est le premier vice président de la Région qui a présidé de manière expéditive ce CEN. Hormis les représentants syndicaux, autant dire qu'il n'y avait pas grand monde ce jour là : une douzaine de personnes sur les 66 représentants qui la constituent normalement.
Le comble, c'est qu'il n'y avait aucun représentant du rectorat. Le préfet absent également, nous avons demandé à son représentant de rappeler au préfet de faire son travail en s'assurant que tous les acteurs principaux soient présents à l'avenir.

L'ordre du jour de cette réunion était les dotations de fonctionnement des lycées publics et privés de Guyane. Après quelques remarques techniques, la FSU a soulevé la question d'une dotation spécifique d'éloignement des établissements de l'ouest qui était devenue négative. Nous nous sommes joints à eux pour demander à ce que la région corrige ce point.
Pour ce qui est de la dotation des établissements privés, SUD Éducation Guyane s'est toujours prononcé pour l'intégration des établissements privés dans le service public afin de constituer un système d'enseignement unique. Nous avons donc voté contre.

Par contre, rien sur le calendrier scolaire. Pourtant nous avions écrit au recteur pour lui rappeler qu'il était de la compétence du CEN d'émettre des vœux sur le calendrier et les rythmes scolaires (Article L3ll-6 du code de l'éducation). Il nous avait été répondu par mail que nous aborderons ce point lors du prochain CEN…

Autant dire que les choses ont changé avec ce nouveau recteur. Si M. Wacheux ne nous cachait pas sa suffisance, lui au moins présentait des documents. D'ailleurs la carte scolaire et le projet académique avaient reçu un avis négatif des membres du conseil. Avec cette nouvelle direction, les choses sont bien différentes. Nous ne recevons plus aucun document et maintenant le recteur ne se déplace même plus. Et sur le calendrier triennal que l'on trouve sur le site du rectorat figure toujours la mention « sous réserve de validation par le CEN ».

Brève du collège 4 !

À l'ouest

Toujours la même gabegie

Le lundi 22 Novembre vers l7h30, une enseignante qui repartait du collège à bicyclette a subi une agression de la part d'un individu non identifié. Des collègues repartant en voiture ont aperçu la scène et se sont arrêtés pour lui porter secours. Ils se sont alors fait caillasser leur voiture par des élèves du collège IV.

Le jeudi matin, deux membres du personnel de la section sécurité du rectorat sont venus dans l'établissement. Bien que la principale ait informé le personnel de la position du recteur, selon laquelle il n'est pas envisageable de fermer l'établissement ou d'exercer un droit de retrait, une large majorité l'a exercé puisque que les conditions de sécurité n'étaient pas remplies. Des ateliers ont été mis en place pour tenter de trouver des solutions aux problèmes d'incivilités récurrents mis en exergue par l'incident en question. Enfin le vendredi, les cours ont repris après une heure non banalisée pendant laquelle une majorité des collègues a travaillé avec leurs élèves sur la prise de conscience de la situation actuelle au collège.

Résultat des courses :

Nous avons fait la connaissance de la toute nouvelle commission de sécurité du rectorat dédiée à la gestion des crises, deux personnes dont un CPE, détachées plein temps qui seraient mieux dans des établissements plutôt que dans un bureau au rectorat. Ils n'ont servi à rien sinon à nous dire qu'en se mettant en droit de retrait, nous faisions violence aux élèves et pourtant, nous ne les avons pas caillassés.
Nous attendons que le rectorat requalifie notre journée d'action en droit de retrait car pour eux, nous étions en grève et ils attendaient nos revendications.
Il y a toujours plus d'élèves du collège 4 à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'établissement. Les parents n'en sont même pas avertis.
Une visite de la rectrice est annoncée pour nous apporter son sincère soutien, nous demander à nous de trouver des solutions et nous laisser à notre gabegie.

gabegie : désordre résultant d'une mauvaise administration ou gestion.

Brève du collège 5 !

C'est vraiment pas de chance !

Les salaires du mois d'octobre 2010 des personnels de vie scolaire, du CDI et du service de gestion du collège St Laurent 5 ont été versés avec dix jours de retard !

Et ce n'est pas une nouveauté ! Depuis 2009, les retards de salaire sont récurrents et le Rectorat, alerté, n' a pas été en mesure de remédier à ces irrégularités.

L'année dernière, ce fut mis sur le compte de défaillances au niveau de l'agence comptable, cette année ce serait un " Bug informatique ", dixit Mme le Recteur ! Nous ne pouvons que constater une fois de plus que les services de gestion souffrent de dysfonctionnements administratifs dont les personnels embauchés sur les contrats les plus précaires sont les premières victimes.

Bien sûr, il n'est pas question de dédommager ces personnes dont les salaires avoisinent, pour près de la moitié, les 700 euros et qui se retrouvent, en plus, avec des Agio qui imputent leur paie. C'est certainement là une preuve de la conception de la solidarité plaidée par notre nouveau Recteur !